DOCUMENT FICTIF - Commune de démonstration IntraMuros - sans valeur juridique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département fictif
MA COMMUNE

Délibération n° 2026-38
du 12 novembre 2026

Délibération fixant les tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire au 1er janvier 2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe comme suit les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2027 :

Prestation	Tarif
Repas enfant (quotient familial inférieur à 700)	2,90 €
Repas enfant (quotient familial supérieur à 700)	3,60 €
Repas adulte	6,20 €
Accueil périscolaire (la demi-heure)	0,80 €

Les tarifs sont révisables chaque année par délibération du conseil municipal.

Fait à Ma Commune, le 12 novembre 2026
Le Maire,
Claire MARTIN

Mise en ligne le : 16/11/2026 17:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Ma Commune
https://www.intramuros.org/macommune/documents_administratifs/87567